

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par la Faculté de théologie et Sciences des religions (FTSR) de l'UNIL et validation des crédits acquis

1. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université d'origine et de sa carte d'immatriculation l'étudiant s'adresse aux conseillers aux études^a de la FTSR, pour s'inscrire comme étudiant externe.
2. L'étudiant procède à son inscription aux enseignements et examens directement le site internet de l'UNIL (www.unil.ch/inscription), en respectant les délais^b.
3. Suite à la publication des notes, la faculté émet un relevé de notes officiel/appréciation (échoué/réussi) à l'attention de l'université d'origine^c. Ce relevé est transmis par l'étudiant au secrétariat de sa Faculté d'origine. Parallèlement, les facultés peuvent établir des listes d'étudiants avec notes et crédits obtenus qu'elles envoient aux facultés partenaires pour contrôle.

^a Conseiller aux études de la FTSR: :

Sciences des religions : Sarah Ljubibratic : Sarah.Ljubibratic@unil.ch ou Frank Muller : Frank.Muller@unil.ch

^b Délai d'inscriptions aux enseignements et examens : les 4 premières semaines à partir du début des cours.
Délai pour inscription tardive : 5^{ème} et 6^{ème} semaines de cours (moyennant une taxe de 200.-)

^c Dans le cas des programmes conjoints les facultés partenaires se transmettent directement les résultats d'examens.

Liens utiles : www.unil.ch/ftsr
www.unil.ch/csr
www.unil.ch/ctp